

Département de la Gironde

Bordeaux Métropole

**Enquête publique préalable au déclassement d'une
partie de la rue des hortensias à Pessac (lot B et F)
et appartenant au domaine public métropolitain**

Rapport d'enquête publique

**Commissaire enquêteur : Hugues MORIZOT
Date de remise du rapport : 29 juin 2026**

I - OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE	1
I1– Objet de l'enquête parcellaire	1
I2– Cadre réglementaire	1
II - DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET	2
II1 – Situation géographique	2
II2 – Justification du projet	2
II3 – Plan d'arpentage	3
IV – AVIS DE PERSONNES PUBLICS ASSOCIEES (PPA) ET AUTRES	4
V - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE	4
IV1 – Composition du dossier d'enquête publique	4
IV2 – Organisation de l'enquête publique	4
IV3 – Déroulement des permanences et recueil des observations	5
V - OBSERVATIONS DU PUBLIC ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR	5
LISTE DES ANNEXES	7

PRÉAMBULE

L'enquête publique permet d'assurer l'information et la participation du public aux décisions le concernant ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur sont prises en considération par le maître d'ouvrage et l'autorité compétente pour prendre la décision. Définie à l'origine par la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement (loi Bouchardeau), la procédure d'enquête publique a notamment été confortée et renforcée en ce sens par la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (loi ENE ou Grenelle 2).

L'enquête publique, dont l'objet est détaillé ci-dessous, s'est déroulée en mairie de Pessac, sur une période de 19 jours consécutifs, du 11 mai 2026 au 29 mai 2026. Le registre d'enquête regroupant l'ensemble des observations a été clôturé le 29 mai 2026 à 17h par Mr Hugues MORIZOT, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Bordeaux.

L'autorité compétente pour organiser l'enquête publique et porteur du projet est Bordeaux Métropole.

Le rapport d'enquête a pour objet de présenter les points suivants :

- Généralités et éléments de synthèse concernant le projet soumis à l'enquête
- Organisation et déroulement de l'enquête
- Observations du public, réponses du maître d'ouvrage et avis/commentaires du commissaire enquêteur
- Conclusions motivées du commissaire enquêteur sur le projet (document séparé)

I - OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

I1 – Objet de l'enquête

L'enquête publique porte sur le déclassement d'une partie de la rue des hortensias sur la commune de Pessac en Gironde pour les lots B et F du plan d'arpentage en annexe. La rue appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole.

I2 – Cadre réglementaire

Les voies publiques ouvertes à la circulation font partie du domaine public routier de la collectivité compétente en matière de voirie qui en est propriétaire.

Conformément à l'article L. 2141-1 et suivants du CGPPP, la cession d'un bien appartenant au domaine public nécessite en principe une décision de déclassement précédée d'une désaffectation de fait.

L'article 141-3 du Code de la Voirie Routière prévoit qu'une enquête publique est nécessaire lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. Les modalités de cette enquête sont fixées par les articles R.141-4 à R.141-10 du code de la voirie routière.

Il a été considéré par Bordeaux Métropole que le déclassement d'une partie de la rue des hortensias a pour effet de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation de la voie (cf arrêté BM en annexe) ce qui nécessite une enquête publique préalable à la décision.

La décision finale est prise par arrêté du conseil métropolitain après l'enquête publique. A ce titre, il est important de souligner que le Conseil de Bordeaux Métropole donne délégation à son Président pour décider du déclassement des biens du domaine public de Bordeaux Métropole et mettre en œuvre les procédures préalables nécessaires à de telles décisions. Au regard de l'arrêté n°26METAJPP00456 du 24 avril 2026, le Président de Bordeaux Métropole donne délégation de signature à Monsieur Vincent Bérat, Adjoint au Directeur général des Territoires, en charge du Pôle Territorial Sud, à l'effet de signer, sous la surveillance et la responsabilité du Président, les décisions portant sur le déclassement des biens du domaine public de Bordeaux Métropole et la mise en œuvre des procédures préalables nécessaires à de telles décisions.

Le Commissaire enquêteur prend acte du respect de la procédure réglementaire et de la délégation de signature.

II – DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET

II1 – Situation géographique

Le projet se situe sur la commune de Pessac dans le département de la Gironde, commune faisant partie du territoire de Bordeaux Métropole.

Il concerne une partie de la rue des hortensias, lot B et F (en rose sur le plan ci-dessous et en annexes) et une surface de 1468m² appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole.

L'emprise est plus précisément située entre l'avenue de Saige et l'allée des Mimosas sur la Commune de Pessac, à proximité de l'arrêt « SAIGE » sur la ligne B du tramway.

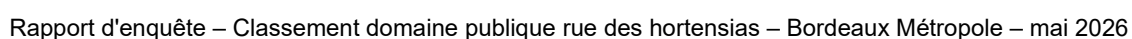
II2 – Justification du projet

Le déclassement d'une partie de la rue des hortensias a pour objectif d'extraire cette emprise du domaine public routier métropolitain préalablement à sa cession au bailleur social Domofrance et à la commune de Pessac, en vue de la mise en œuvre d'une partie du projet plus global de renouvellement urbain du quartier de Saige.

En effet, Bordeaux Métropole, dans le cadre de ses compétences sur le renouvellement urbain, s'est vu confier la requalification du quartier de Saige qui accueille environ 4 000 habitants au sein d'environ 1500 logements sociaux.

L'emprise métropolitaine à déclasser permettra ainsi à Domofrance l'aménagement d'accès, de places de stationnement et de voirie privée. Il permettra également la création d'un espace vert par la commune de Pessac.

II3 – Plan d'arpentage



III – AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (PPA) ET AUTRES

Aucun avis des PPA ou autres organismes n'a été formulé dans le cadre de ce projet.

IV - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

IV1 - Composition du dossier d'enquête publique

Enquête publique	- Arrêté métropolitain en date du 13 mars 2026 prescrivant l'enquête publique (cf annexes) - 1 registre d'enquête publique côté et paraphé, ouvert par Bordeaux Métropole, et clôturé par le commissaire enquêteur
Dossier technique	- Notice explicative - Plan de situation - Plan de masse (cf annexes) - Plan d'arpentage (cf annexes)

Avis sur la complétude du dossier d'enquête	Dossier complet
--	------------------------

IV2 - Organisation de l'enquête publique

Désignation du commissaire enquêteur

Décision de Bordeaux Métropole en date du 13 mars 2026 (cf arrêté).

Date de l'enquête

L'enquête s'est déroulée du 11 mai au 29 mai 2026 soit pendant 19 jours.

Modalités de l'enquête

- Une visite du site a été effectué par le commissaire enquêteur le 5 mai 2026.
- Un arrêté de Bordeaux Métropole a été pris le 13 mars 2026 soit plus de 15 jours avant l'ouverture de l'enquête. L'arrêté indiquait :

- ✓ l'objet et la durée de l'enquête
- ✓ la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête
- ✓ le nom du commissaire enquêteur
- ✓ les lieux, jours et heures de consultation du dossier et des permanences
- ✓ la durée et le lieux où le rapport pourra être consulté à l'issue de l'enquête
- ✓ les moyens de dépôt des observations (registre d'enquête, courrier)
- ✓ les conditions de publicité

- La publicité (cf annexes) a été faite dans 2 journaux régionaux à savoir Sud Ouest et les Echos Judiciaires Girondins et publiée au moins quinze jours avant le début de l'enquête à savoir le 20 mars 2026.

L'avis a été affiché au Pôle Territorial Sud de Bordeaux Métropole, en mairie de Pessac et sur le site du projet (cf annexes).

L'arrêté de Bordeaux Métropole mentionne que les propriétaires des parcelles riveraines seront également informés individuellement par courrier avec accusé réception de la date de l'enquête et des modalités d'organisation.

Le commissaire enquêteur certifie que les courriers ont bien été envoyés avec accusé de réception (cf annexes).

- Concernant les permanences, il a été décidé de programmer 2 permanences :

- lundi 11 mai 2026 de 14h à 17h (ouverture de l'EP)
- vendredi 29 mai 2026 de 14h à 17h (clôture de l'EP)

- Le registre d'enquête a été clôturé le 29 mai 2026 par le commissaire enquêteur.

- Un procès verbal de synthèse des observations a été transmis par mail par le commissaire enquêteur à Bordeaux Métropole le 3 juin 2026 soit moins de 8 jours après la clôture.

- Le dossier d'enquête, le rapport et les conclusions motivées ont été transmis à Bordeaux Métropole le lundi 29 juin 2026 ce qui est conforme aux dates de rendu exigées dans l'arrêté du 13 mars 2026 portant organisation de l'enquête.

Avis sur l'organisation de l'enquête	Avis favorable
---	-----------------------

IV3 - Déroulement des permanences et recueil des observations

Les permanences en mairie de Pessac se sont déroulées dans de bonnes conditions de réception et d'accueil.

V - OBSERVATIONS DU PUBLIC, REPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE ET EXAMEN DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Durant l'enquête publique, aucune observation n'a été déposée sur le registre.

Le commissaire enquêteur prend acte qu'aucune opposition au projet n'a été formulée.

Fait à Talence, le 29 juin 2026.

Hugues MORIZOT
Commissaire Enquêteur

Handwritten signature in blue ink, consisting of the name 'H. Morizot' followed by a stylized, overlapping flourish.

LISTE DES ANNEXES

- Arrêté métropolitain en date du 13 mars 2026 prescrivant l'enquête publique
- Plan d'arpentage du projet de déclassement rue des hortensias
- Plan de masse du projet de déclassement rue des hortensias
- Attestation de parution dans le journal Sud-Ouest
- Attestation de parution dans le journal Les Echos judiciaires Girondins
- Certificat d'affichage de Bordeaux Métropole
- Certificat d'affichage de la mairie de Pessac
- Courrier d'information des propriétaires riverains avec accusé de réception

Reçu à la préfecture de Gironde le	Mis en ligne le	Affiché sur place le
16/03/2026 n°033-243300316-20260 313-26METAJPP00223- AR		

Direction générale des Territoires
Direction du développement et de l'aménagement
Service foncier - Pôle Territorial Sud

Code ACTE : 3.5 – Domaine et patrimoine – Actes de gestion du domaine public

Arrêté De Bordeaux Métropole

OBJET : Ouverture d'une enquête publique pour le déclassement de 1468 m² appartenant au domaine public métropolitain formant partie de la rue des Hortensias à Pessac (33600) – Lots B et F du plan d'arpentage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5217-2 et L. 5211-9 et 10 ;

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration en ses articles L134-1 et R.134-17 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.141-3 et suivants et R141-4 et suivants ;

Vu la délibération n° 2024-118 du 15 mars 2024 du conseil métropolitain notamment le point 12°) de son annexe par lequel le Conseil de Bordeaux Métropole a donné délégation à sa Présidente pour décider du déclassement des biens du domaine public de Bordeaux Métropole et mettre en œuvre les procédures préalables nécessaires à de telles décisions – y compris, le cas échéant, en prenant la décision prévue à l'article L141-4 du code de la voirie routière lorsque les réserves émises par le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête ne peuvent être levées – à l'exception des déclassements effectués au titre de la procédure dérogatoire dite « de déclassement anticipé », prévue à l'article L.2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté n° 25METAJPP00070 du 28 janvier 2025, en son article 2, par lequel la Présidente de Bordeaux Métropole donne délégation de signature à Monsieur Vincent Bérat, Adjoint au Directeur général des Territoires, en charge du Pôle Territorial Sud, à l'effet de signer, sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente, les décisions portant sur le déclassement des biens du domaine public de Bordeaux Métropole et la mise en œuvre des procédures préalables nécessaires à de telles décisions – y compris, le cas échéant, en prenant la décision prévue à l'article L141-4 du code de la voirie routière lorsque les réserves émises par le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête ne peuvent être levées – à l'exception des déclassements effectués au titre de la procédure dérogatoire dite « de déclassement anticipé », prévue à l'article L.2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs de la Gironde pour l'année 2026 ;

VU les pièces constitutives du dossier d'enquête publique ;

Considérant que le projet de cession d'une emprise foncière totale d'environ 1 468 m² appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole constituant pour partie la rue des Hortensias à Pessac (33600) nécessite le déclassement préalable de cette emprise ;

Considérant qu'en raison de l'atteinte aux fonctions de desserte et de circulation de la voie, cette opération doit être précédée d'une enquête publique pour recueillir l'avis de la population et vérifier que ce projet n'appelle pas d'objection fondée de la part de la population et des riverains.

La Présidente de Bordeaux Métropole

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est décidé d'engager une procédure d'enquête publique en vue du **déclassement pour partie de la rue des Hortensias située à Pessac** – correspondant aux lots B et F du plan d'arpentage annexé soit une emprise totale de 1 468 m² - appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole.

Article 2 :

Il sera procédé à une enquête publique du **lundi 11 mai 2026 au vendredi 29 mai 2026 inclus**, soit pendant une durée consécutive de dix-neuf jours, en vue du déclassement de partie de la rue des Hortensias située à Pessac.

Article 3 :

M Hugues Morizot est nommé **commissaire enquêteur**.

Article 4 :

Le dossier sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, à la **Mairie de Pessac**,

Mairie de Pessac Pl. de la 5ème République, 33604 Pessac Cedex

Les administrés pourront prendre connaissance et apporter toutes les observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans ces lieux, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Article 5 :

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposée à la mairie de Pessac, ou transmises directement par **voie postale** à l'adresse suivante :

Bordeaux Métropole
M Hugues Morizot, Commissaire enquêteur
Pôle Territorial Sud – Service Foncier
28 Av. Gustave Eiffel, Cœur Bersol
33 600 Pessac

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le **site internet** : www.participation.bordeaux-metropole.fr. Les citoyens pourront intervenir et déposer leur contribution sur le registre électronique ouvert à cet effet sur ce site internet.

Article 6 :

Quinze jours avant l'ouverture de l'enquête, avis de ces dépôts sera donné, par voie d'affiches et d'insertion dans la presse.

Les propriétaires des parcelles riveraines seront également informés individuellement par courrier avec accusé de réception, de la date d'enquête publique, des heures de permanences du Commissaire enquêteur et des modalités mises en place pour donner leur avis.

Article 7 :

Monsieur le Commissaire enquêteur tiendra deux permanences physiques pour recueillir les déclarations des administrés sur le projet précité, à la Mairie de Pessac, située Pl. de la 5ème République, 33604 Pessac Cedex.

- Le lundi 11 mai 2026 de 14h à 17h
- Le vendredi 29 mai 2026 de 14h à 17h

Article 8 :

Le Commissaire enquêteur recueillera les déclarations et réclamations qui lui auront été faites verbalement et que les déclarants seront invités à signer. Il annexera au registre visé à l'article 4, en leur donnant un numéro d'ordre, celles qui lui auront été transmises par écrit ou par voie électronique au cours de l'enquête selon les modalités prévues à l'article 5. Il visera en outre les pièces du dossier d'enquête.

Le commissaire enquêteur remettra le rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées dans un délai de 1 mois à compter du 30 mai 2026, soit le lendemain de la clôture de l'enquête publique.

Article 9 :

A l'issue de la remise du rapport d'enquête et des conclusions, Bordeaux Métropole statuera sur la suite à donner.

Article 10 :

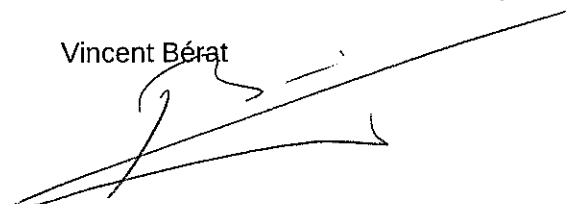
Monsieur le Directeur général des services de Bordeaux Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. le Maire de Pessac et à M. le Commissaire enquêteur.

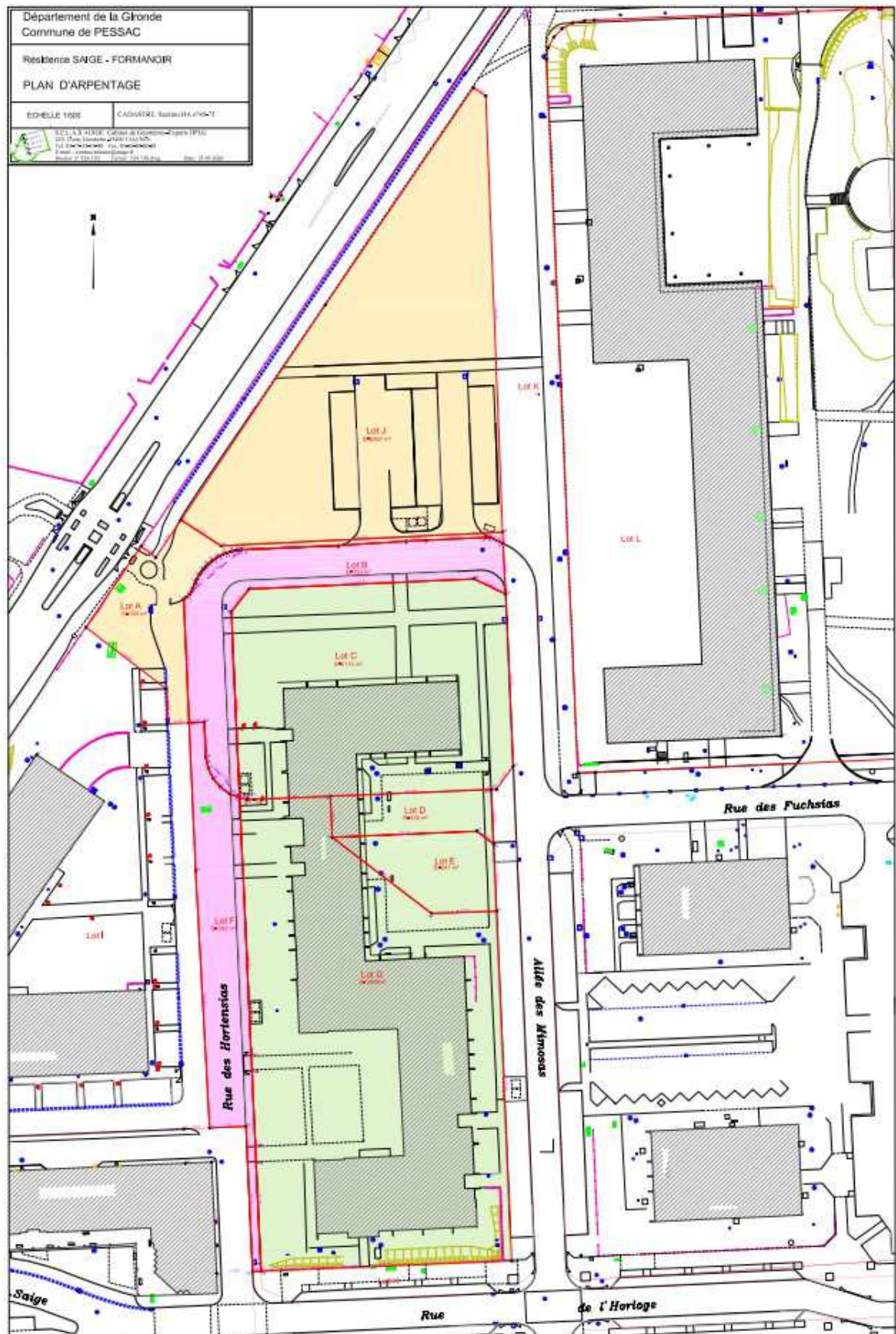
Fait au Pôle Territorial Sud, à Pessac

Le **13 MARS 2026**

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur du Pôle Territorial Sud,

Vincent Bérat





Département de la Gironde
Commune de PESSAC

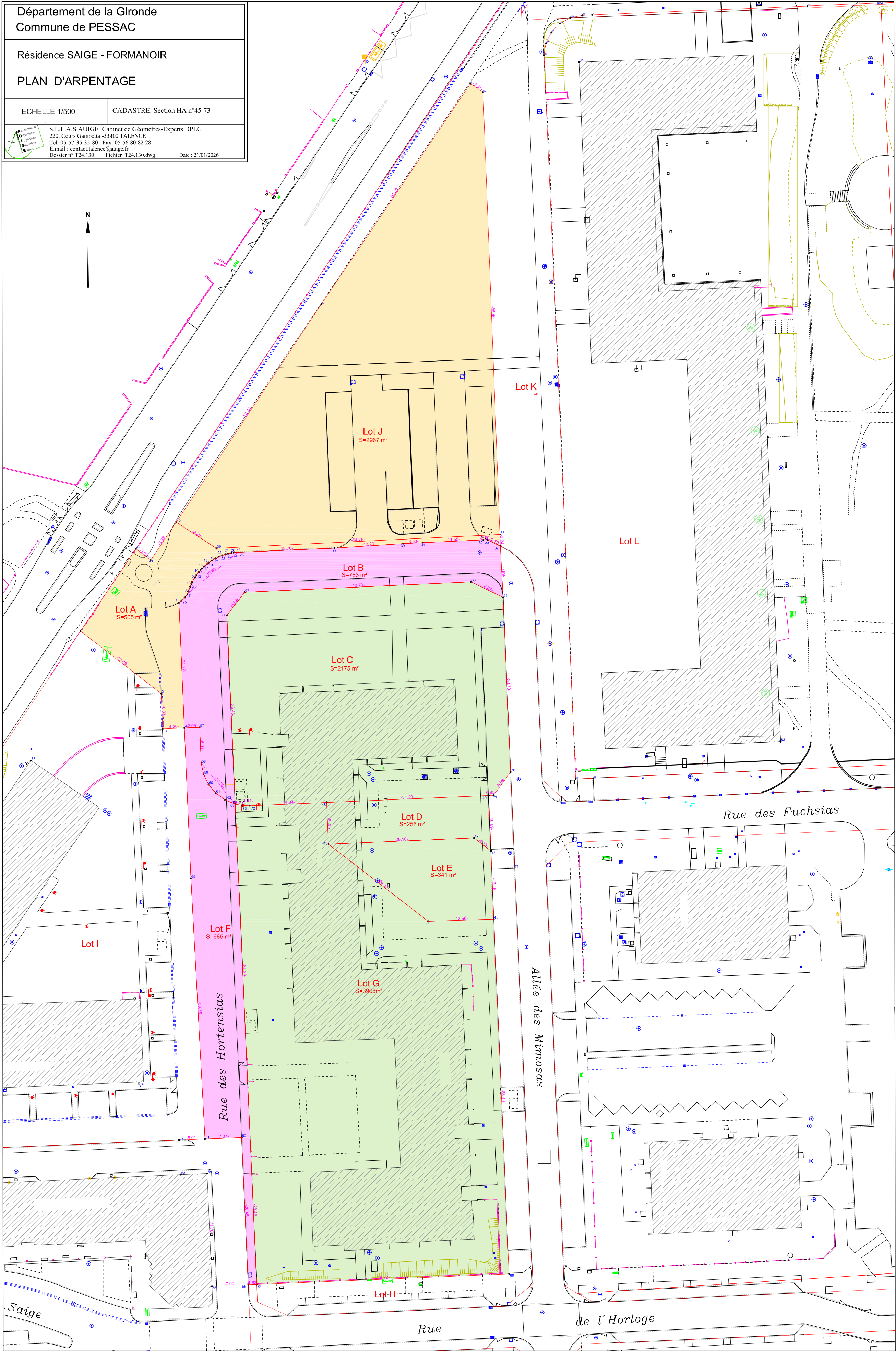
Résidence SAIGE - FORMANOIR

PLAN D'ARPENTAGE

ECHELLE 1/500

CADASTRE: Section HA n°45-73

S.E.L.A.S AUIGE Cabinet de Géomètres-Experts DPLG
220, Cours Gambetta -33400 TALENCE
Tel: 05-57-35-35-80 Fax: 05-56-80-82-28
E.mail : contact.talence@auge.fr
Dossier n° T24.130 Fichier T24.130.dwg Date : 21/01/2026



COMMUNE
de PESSAC

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
AU DECLASSEREMENT

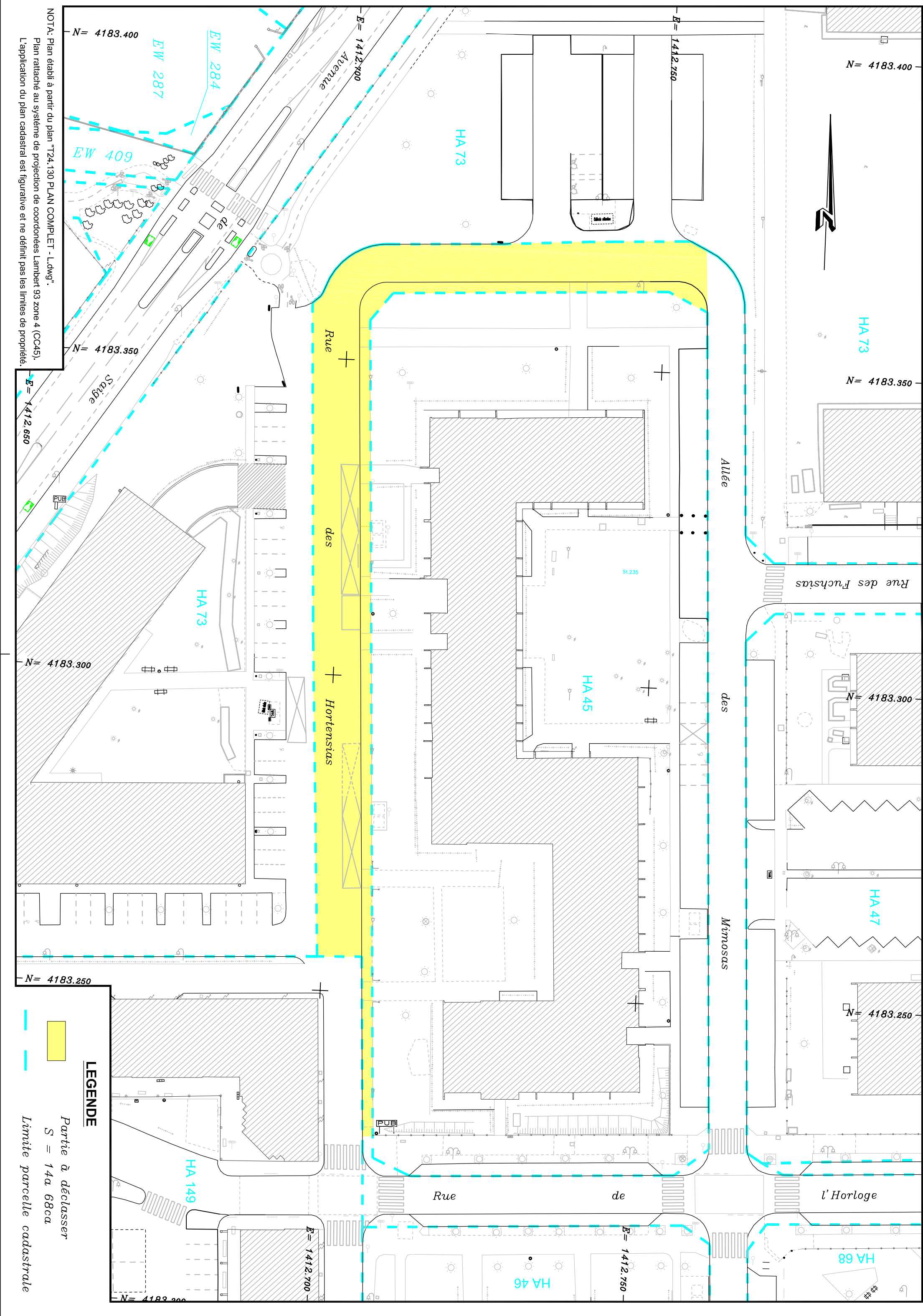
RUE DES HORTENSIAS

PLAN DE MASSE

Echelle : 1/500

NUMERO DE CLASSEMENT PE885	MODIFICATIONS
	Projeteur : Damien BRACHET

DRESSÉ LE : 27/03/2026 DDCI Service topographie Service planimétrie et système d'information 33061 BORDEAUX cedex Tél. 05 56 56 81 44 - Fax 05 56 56 44 77	DEMANDEUR : Dr. David Arévalo, PT SUD VIGIER Séverine s.vigier@bordeaux-metropole.fr



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce

Réf. : L2601237

est commandée pour paraître,
sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : Sud Ouest / Edition Gironde

Département : 33

Date de parution : 20 mars 2026

Fait à Bordeaux, le 13 mars 2026

L'éditeur du Groupe SUD OUEST



Bordeaux Métropole

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

M^{me} Christine BOST, Présidente de BORDEAUX METROPOLE, a l'honneur de porter à la connaissance de la population de Pessac qu'une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

Déclassement de 1468 m² appartenant au domaine public métropolitain formant partie de la rue des Hortensias située à Pessac.

Le dossier sera déposé **pendant 19 jours consécutifs** à la Mairie de Pessac, place de la Ve République, 33604 Pessac Cedex, où les administrés pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête dédié :

Du 11 mai 2026 au 29 mai 2026 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des services municipaux.

Pendant cette période, un exemplaire des dossiers sera déposé à BORDEAUX METROPOLE, Pôle Territorial Sud, situé 28 avenue Gustave-Eiffel à Pessac, bureau n° C313, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

M. Hugues MORIZOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie de Pessac, **le lundi 11 mai 2026 de 14 h 00 à 17 h 00**, et **le vendredi 29 mai 2026 de 14 h 00 à 17 h 00**, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient, éventuellement, formulées par les intéressés.

Le dossier d'enquête sera également consultable pendant la même période sur le site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr/. Les citoyens pourront y intervenir et déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet.

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Le journal peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification des données saisies (modification de date de parution, de périodicité du journal...)

L'usage des rubriques Petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le groupe SUD OUEST s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.

La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.



Bordeaux, le 13 mars 2026

108 Rue Fondaudège
33000 BORDEAUX

PARUTION :

Département : 33

Journal : Echos-Judiciaires.com

Date de parution : 20 mars 2026

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

M^{me} Christine BOST, Présidente de BORDEAUX METROPOLE, a l'honneur de porter à la connaissance de la population de PESSAC qu'une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

Déclassement de 1468 m² appartenant au domaine public métropolitain formant partie de la rue des Hortensias située à PESSAC.

Le dossier sera déposé pendant 19 jours consécutifs à la Mairie de PESSAC, Place de la Ve République 33604 Pessac Cedex, où les administrés pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête dédié :

Du 11 mai 2026 au 29 mai 2026 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des services municipaux.

Pendant cette période, un exemplaire des dossiers sera déposé à BORDEAUX METROPOLE - Pôle Territorial Sud, situé 28, avenue Gustave-Eiffel à PESSAC, bureau n° C313, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

M Hugues MORIZOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie de PESSAC, le lundi 11 mai 2026 de 14 h à 17 h, et le vendredi 29 mai 2026 de 14 h à 17 h, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient, éventuellement, formulées par les intéressés.

Le dossier d'enquête sera également consultable pendant la même période sur le site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr/. Les citoyens pourront y intervenir et déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet.

L26LP30447

Le Président, Guillaume Lalau



Verifiez l'authenticite de cette attestation
en scannant le QR Code ci-contre.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Président de Bordeaux Métropole,

Certifie,

Avoir affiché l’avis d’enquête publique relatif au déclassement d’une partie de la rue des Hortensias (1468 m²) située à Pessac appartenant au domaine public métropolitain

1°) à l’emplacement réservé à cet effet, au siège du pôle territorial sud, 28 avenue Gustave Eiffel, Cœur de Bersol – Bâtiment C, 33600 Pessac, du 23 avril 2026 au 29 mai 2026 inclus ;

2°) sur site, rue des Hortensias à Pessac, du 24 avril 2026 au 29 mai 2026 inclus.

En foi de quoi est délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Pessac, au siège du pôle territorial sud, le **- 2 JUIN 2026**

Pour le Président et par délégation,

Nathalie Plenard

Directrice de la Direction du Développement et de l’Aménagement

Pôle territorial Sud
Directrice du développement
et de l’aménagement

Nathalie Plenard



Le Maire

**Bordeaux Metropole
Esplanade Charles De Gaulle
33045 Bordeaux Cédex**

Pessac, le **01 JUIN 2026**

Objet : Certificat affichage Déclassement d'une partie de la rue des Hortensias.

Je soussigné, Monsieur Franck RAYNAL, Maire de la Commune de Pessac certifie que l'avis d'enquête publique sur le déclassement d'une partie de la rue des Hortensias dans le domaine public métropolitain a été effectué du 24 avril 2026 jusqu'au 29 mai 2026 aux emplacements réservés à cet effet.

En foi de quoi est délivré le présent certificat pour servir ce que de droit.



[Signature]
Franck RAYNAL

HOTEL DE VILLE

Place de la Ve République BP 40096 - 33604 Pessac cedex
T. 05.57.93.63.63 F 05 57 93 63 35 – courrier@mairie-pessac.fr
www.pessac.fr



Pôle Territorial Sud
DGEP - Service Territorial 4
T 05-57-93-65-85
espaces-publics@mairie-pessac.fr

Liste des propriétaires

318HA45	DOMOFRANCE	QUARTIER DU LAC - 110 AVENUE DE LA JALLERE - 33042 BORDEAUX CEDEX
318HA73	DOMOFRANCE	QUARTIER DU LAC - 110 AVENUE DE LA JALLERE - 33042 BORDEAUX CEDEX
318HA149	COPROPRIETAIRES DU CENTRE COMMERCIAL DE LA RUE DE L'HORLOGE	CHEZ AGATE SYNDIC DOMOFRANCE - 110 AVENUE DE LA JALLERE - 33042 BORDEAUX CEDEX

Agate Syndic DomoFrance
110 avenue de la Jallère
33042 Bordeaux

Pessac, le

Objet : Pessac – Enquête publique relative à la procédure de déclassement de 1468 m² appartenant au domaine public métropolitain formant partie de la rue des Hortensias à Pessac (33600) – Lots B et F du plan d'arpentage
Nos références : PTS/HEB/CRL/SV/2025/2656
Pièce jointe : un plan d'arpentage

Envoi en recommandé avec AR

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, à toutes fins utiles, en votre qualité de syndic des copropriétaires du Centre Commercial de la Rue de l'Horloge à Pessac, ladite copropriété étant propriétaire riverain, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet de déclassement de 1468 m² appartenant au domaine public métropolitain formant partie de la rue des Hortensias à Pessac (33600), formant les lots B et F du plan d'arpentage.

Le dossier d'enquête sera déposé à la mairie de Pessac du lundi 11 mai 2026 au vendredi 29 mai 2026 inclus, où vous pourrez en prendre connaissance et formuler par écrit vos éventuelles observations sur le registre correspondant.

Au cours de la même période, un exemplaire de ce dossier sera également déposé à cet effet à Bordeaux Métropole - Pôle territorial sud, 28 avenue Gustave Eiffel – Bâtiment C, 33600 Pessac.

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire Enquêteur tiendra permanence à la mairie de Pessac le lundi 11 mai 2026 de 14h à 17h et le vendredi 29 mai 2026 de 14h à 17h, pour recevoir et consigner les déclarations de la population relatives au projet.

Le dossier d'enquête sera également consultable pendant la même période sur le site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr/. Les citoyens pourront y intervenir et déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vincent Bérat
Directeur du Pôle territorial sud

BORDEAUX MÉTROPOLE
Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex
T. 05 59 99 84 84
bordeaux-metropole.fr

Affaire suivie par Séverine Vigier
Pôle territorial sud
Direction du Développement et de l'Aménagement
Service foncier
T. 06.62.99.82.65
s.vigier@bordeaux-metropole.fr

Domofrance
Quartier du Lac
110 avenue de la Jallère
33042 Bordeaux Cedex

Pessac, le

Objet : Pessac – Enquête publique relative à la procédure de déclassement de 1468 m² appartenant au domaine public métropolitain formant partie de la rue des Hortensias à Pessac (33600) – Lots B et F du plan d'arpentage
Nos références : PTS/HEB/CRL/SV/2026/2186
Pièce jointe : un plan d'arpentage

Envoi en recommandé avec AR

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, à toutes fins utiles, en tant que propriétaire riverain, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet de déclassement de 1468 m² appartenant au domaine public métropolitain formant partie de la rue des Hortensias à Pessac (33600), formant les lots B et F du plan d'arpentage.

Le dossier d'enquête sera déposé à la mairie de Pessac du lundi 11 mai 2026 au vendredi 29 mai 2026 inclus, où vous pourrez en prendre connaissance et formuler par écrit vos éventuelles observations sur le registre correspondant.

Au cours de la même période, un exemplaire de ce dossier sera également déposé à cet effet à Bordeaux Métropole - Pôle territorial sud, 28 avenue Gustave Eiffel – Bâtiment C, 33600 Pessac.

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire Enquêteur tiendra permanence à la mairie de Pessac le lundi 11 mai 2026 de 14h à 17h et le vendredi 29 mai 2026 de 14h à 17h, pour recevoir et consigner les déclarations de la population relatives au projet.

Le dossier d'enquête sera également consultable pendant la même période sur le site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr/. Les citoyens pourront y intervenir et déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vincent Bérat
Directeur du Pôle territorial sud